

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 2025-2029

DU 26 FEVRIER AU 25 AVRIL 2025

Consultez le projet de plan.

Déposez vos avis, ils enrichiront le plan avant sa présentation en conseil métropolitain.

COMMENT PARTICIPER ?

En vertu des articles L. 572-1 et suivants et R. 572-1 et suivants du code de l'environnement, le projet de plan sera consultable et des registres seront ouverts :

AU SIEGE ET AUX POLES TERRITORIAUX OUEST ET RIVE DROITE :

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 17 H

- Siège de Bordeaux Métropole : 41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux
- Pôle territorial Ouest : 10-12 rue des Satellite au Haillan
- Pôle territorial rive droite : 6 rue Romain Rolland à Lormont

AU POLE TERRITORIAL SUD :

AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE D'URBANISME

- Pôle territorial sud : Bersol bâtiment C, 28 avenue Gustave Eiffel à Pessac (lun, mer, jeu 8h15 à 17 h - mar 13h à 17h - vend 8h15 – 12h)

A TOUT MOMENT

Sur le site internet <https://participation.bordeaux-metropole.fr/>

**CE PLAN CONCERNE LES BRUITS ROUTIER, FERROVIAIRE, AERIEN ET INDUSTRIEL
SUR LES 28 COMMUNES DE BORDEAUX METROPOLE**